



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 3 juin 2014 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

---

**SONT PRÉSENTS :**

Maire :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 :	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 :	Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 :	Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 :	Madame Nathalie Boissé

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Directrice générale,  
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

---

**ACCUEIL DES CITOYENS**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**225-2014-Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois, et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, tout en considérant un varia ouvert.

**226-2014-Adoption du procès-verbal du 21 mai 2014 :**

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé, et adopté à l'unanimité que le procès-verbal du 21 mai 2014 soit adopté, le tout après avoir effectué les quelques modifications soumises antérieurement à la séance par les membres du Conseil.

**BONS COUPS DES CITOYENS**

**Mademoiselle Krystel Boire**, élève de l'école Masson a été le récipiendaire du prix du comité organisateur du salon des passions de la MRC des Sources, qui a voulu souligner sa passion pour le karaté.

**Monsieur Jean-Robert Bisailon**, diplômé de la maîtrise en pratiques de recherche et action publique de l'INRS, a été le lauréat d'une bourse des Prix Innovation aux diplômés des quatre centres de l'INRS remise par la fondation universitaire Armand-Frappier INRS. Monsieur Bisailon a été sélectionné pour sa contribution au développement et à l'utilisation d'un écosystème logiciel inédit tant sur le plan technique que social. Soutenu par la fondation Music-action et le Fonds des médias du Canada et lancés en mars 2014, ce logiciel de gestion de métadonnées musicales permettra la mise en œuvre sous peu de critères de certification mondiale de la musique équitable, un concept analogue à celui du commerce équitable et durable

**Expertise Normand Bergeron**, entreprise d'Asbestos qui a fait don d'un photocopieur Canon à la Maison des jeunes de Danville.

**Élèves de l'École Masson** : sélectionné au tirage des écoles gagnantes du concours « Lève-toi et bouge » organisé dans le cadre des activités du Grand Défi Pierre Lavoie. Le but : bouger le plus possible afin d'accumuler un maximum de cubes énergie. 15 minutes d'activité physique = 1 cube

énergie. On peut aussi ajouter les cubes des membres de sa famille qui ont bougé avec nous. La grande récompense consiste en une fin de semaine gratuite d'activités à Montréal, au stade olympique, pour l'ensemble des élèves de l'école sélectionnée. Plus on accumule de cubes énergie, plus on a de chance de gagner au tirage des écoles gagnantes. Un défi pour bouger avec ta famille et ton école, du 28 avril au 26 mai 2014. Mention spéciale aux élèves de l'école la Passerelle qui ont cumulé le plus de cubes énergie parmi l'ensemble des écoles participant au défi en Estrie.

### **TIRAGE POUR LA PARTICIPATION AU SONDAGE DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

Suivant l'envoi d'un sondage relatif à la Politique familiale à la population de Danville, un tirage est effectué ce soir afin de souligner la participation au sondage. Il y a tirage de quatre (4) prix d'un montant de 50\$ à dépenser chez des commerçants de Danville qui sera remis aux personnes suivantes :

- (1) Judy Royer
- (2) Lana Fontaine
- (3) Freddy Guimond
- (4) Isabelle Pellerin

### **ADMINISTRATION**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Caroline Lalonde, directrice générale et secrétaire-trésorière pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Caroline Lalonde,**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

#### **227-2014 – Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, et adopté à l'unanimité que soient acceptés les dépenses énumérées dans la liste des comptes à payer et que soit procédé au paiement des comptes totalisant la somme de 338 664,55\$.

#### **228-2014-Registre des chèques émis**

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que soient acceptés les dépenses énumérées dans le registre des chèques émis, lesquels totalisent la somme de 259 180,50\$.

#### **229-2014-Mise à jour de la base de données citoyenne de Danville – Offre de service Somum Solutions :**

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville est copropriétaire avec la Ville d'Asbestos d'un système d'appels automatisés, lequel avait été acquis conjointement avec le CSSS des Sources et l'usine Magnolia au début des années 2000 ;

**ATTENDU QUE** ce système d'appels automatisés permet à la Municipalité de rejoindre efficacement et rapidement ses citoyens en cas d'avis d'ébullition ou de mesures d'urgence ;

**ATTENDU QUE** la base de données des coordonnées des citoyens de Danville a été mise à jour la dernière fois en 2005 ;

**ATTENDU QU'**après avoir utilisé l'automate d'appels suite à un avis d'ébullition préventif, la Municipalité constate que la base de données a besoin d'une mise à jour ;

**ATTENDU QUE** compagnie Somum Solutions propose à la Municipalité d'effectuer cette mise à jour pour la somme de 313,97\$ plus les taxes applicables ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que la Municipalité procède à la mise à jour de sa base de données citoyens et qu'un mandat soit attribué à la firme Somum Solutions afin de procéder à cette mise à jour, le tout selon les termes et modalités de leur offre de services.

#### **230-2014-Cession de terrains et servitude entre la Ville de Danville, madame Lorraine Baldwin et monsieur François Croteau (autorisation de signer les actes) :**

**ATTENDU QUE** suite à un procès-verbal de bornage rédigé par monsieur Marc-André Bélanger, arpenteur-géomètre, le 11 septembre 2007, visant une partie des lots 92 et 95, cadastre du Village de

Danville, circonscription foncière de Richmond, des différences ont été observées quant aux titres de propriété et à l'occupation réelle des lieux par les propriétaires ;

**ATTENDU QU'**afin de corriger la situation, des actes de cessions de terrains appartenant à la Ville de Danville et à madame Lorraine Baldwin (antérieurement à monsieur François Croteau) ont été préparés par Me Serge Chagnon ;

**ATTENDU QUE** l'empiètement constaté sur le lot 92 appartenant à la Ville de Danville consiste en un empiètement de 0,07 mètre du garage et de 0,30 mètre d'une partie de la corniche ;

**ATTENDU QUE** l'empiètement constaté sur le lot 95 appartenant à la Ville de Danville consiste en un empiètement de 0,29 mètre d'une partie de la maison, située au 38, rue Daniel-Johnson ;

**ATTENDU QU'**en contrepartie de la cession de ces parcelles de lots 92 et 95 à madame Lorraine Baldwin, monsieur François Croteau cédera à la Municipalité une parcelle du lot 92 équivalente à la superficie cédée par la Municipalité à madame Lorraine Baldwin, le tout tel que plus amplement décrit aux contrats de cessions et aux plans illustrant les parcelles de terrains à être cédés ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville n'aura aucuns frais à déboursier relativement à la signature de ces actes ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la directrice générale, madame Caroline Lalonde, et le maire, monsieur Michel Plourde, soient autorisés à signer les actes de cession nécessaires à la régularisation de la situation, à savoir :

- Un acte de cession où monsieur François Croteau, cède à la Corporation de la Ville de Danville un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot QUATRE VINGT-DOUZE (92) du cadastre du Village de Danville, dans la circonscription foncière de Richmond, et plus amplement dans une description technique préparée par Éric Bachand, arpenteur-géomètre, le trois (3) juillet deux mille douze (2012) sous le numéro 3679 des minutes de son répertoire, laquelle parcelle a une superficie de trois mètres carrés et deux dixièmes (3,2 mètres<sup>2</sup>) ;
- Un acte de cession où la Corporation de la Ville de Danville cède à madame Lorraine Baldwin un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot QUATRE VINGT-DOUZE (92) du cadastre du Village de Danville, circonscription foncière de Richmond, et plus amplement décrit dans une description technique préparée par Éric Bachand, arpenteur-géomètre, le trois (3) juillet deux mille douze (2012) sous le numéro 3679 des minutes de son répertoire, laquelle parcelle a une superficie de six mètres carrés et un dixième (6,1 mètres<sup>2</sup>).

Dans cet acte est également prévu l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de surplomb de corniche du garage et d'égouttement d'eau de toiture, de neige et de glace en faveur du lot appartenant à madame Lorraine Baldwin, ainsi qu'une servitude réelle et perpétuelle de maintien en état d'un empiètement mineur causé par la maison sise au 38, rue Daniel-Johnson. Une servitude réelle et perpétuelle de surplomb de corniche de la maison et d'égouttement d'eau de toiture, de neige et de glace est également prévu en faveur de l'immeuble sis au 38, rue Daniel-Johnson.

### **231-2014-Renouvellement du contrat pour la timbreuse postale de l'hôtel de ville (Pitney Bowes Canada) :**

**ATTENDU QUE** la Municipalité loue une timbreuse postale à la compagnie Pitney Bowes Canada depuis de nombreuses années ;

**ATTENDU QUE** le contrat de location et d'entretien de la Municipalité pour cette timbreuse arrive à échéance prochainement ;

**ATTENDU QUE** la compagnie Pitney Bowes Canada a soumis une offre de renouvellement à la Municipalité pour la location d'une timbreuse postale de modèle DM125 pour un terme de 60 mois, à un tarif de 213,64\$ par trimestre, soit 854,56\$ par année, ou 4 272,80\$ pour la durée totale du contrat de location/entretien ;

**ATTENDU QUE** cette offre de renouvellement correspond aux conditions que la Municipalité avait antérieurement avec Pitney Bowes Canada et que le contrat de renouvellement est même légèrement moins onéreux que le contrat actuel de la Municipalité ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy, et adopté à l'unanimité que la directrice générale soit autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires au renouvellement du contrat de location de la timbreuse postale de l'hôtel de ville.

## **232-2014-Offre d'achat terrains de la mine Jeffrey ;**

### **Retrait de madame Francine Labelle-Girard des délibérations considérant un potentiel conflit d'intérêts.**

**ATTENDU QUE** la Mine Jeffrey Inc. est actuellement en mode fermeture et qu'elle liquide ses actifs dans la région ;

**ATTENDU QUE** la Mine Jeffrey Inc. possède des terrains sur le territoire de la Municipalité de Danville ;

**ATTENDU QUE** la Mine Jeffrey Inc. offre prioritairement certains de ces terrains à la Municipalité de Danville ;

**ATTENDU QUE** deux lots sont actuellement offerts à la Municipalité de Danville, à savoir les lots :

- # 4 079 245 : superficie de 39 237,3 m<sup>2</sup> ou 960 573,73 pi<sup>2</sup>
- # 4 077 644 : superficie de 90 551,5 m<sup>2</sup> ou 974 720,12 pi<sup>2</sup>

**ATTENDU QUE** le prix de vente fixé par Mine Jeffrey Inc. est de 0,02\$/pi<sup>2</sup>, soit la somme de 38 705,88\$ pour une superficie totale de 1 935 293,85 pi<sup>2</sup>

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité d'acquérir ces terrains afin de conserver toutes ses possibilités de développement domiciliaire et d'extension de la zone urbaine de la Municipalité ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy, et adopté à l'unanimité des membres votant, madame Francine Labelle-Girard s'étant retiré des délibérations QUE :

- La Municipalité accepte l'offre d'achat effectué par Mine Jeffrey Inc. ;
- Le paiement des lots à acquérir se fait à partir du fonds de Shipton ;
- La directrice générale, madame Caroline Lalonde, et le maire, monsieur Michel Plourde, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'acceptation de cette offre d'achat ;

## **233-2014-Étude Phase I – Terrain Mincavi (1986) Inc. – délégation de pouvoir pour l'attribution du contrat suite à l'appel d'offre ;**

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville a effectué une offre d'achat pour les terrains appartenant à Mincavi (1986) Inc. ;

**ATTENDU QUE** cette promesse d'achat est conditionnelle aux résultats d'une évaluation environnementale de site (ÉES) Phase I, laquelle a pour but de déterminer si les activités du site et du secteur (passées et présentes) ont pu entraîner une détérioration de la qualité du site et même une contamination de celui-ci une des conditions de cette offre est le résultat d'une étude environnementale de site de Phase I ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale effectuera un appel d'offres sur invitation afin d'attribuer le contrat pour l'ÉES – Phase I ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité veut obtenir les résultats de l'ÉES – Phase I le plus rapidement possible afin de poursuivre les négociations des conditions de l'offre d'achat avec Mincavi (1986) Inc. ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville délègue à la directrice générale la compétence pour octroyer le contrat de l'ÉES – Phase I au plus bas soumissionnaire conforme, après l'ouverture des soumissions.

## **QUESTIONS DES CITOYENS**

**Monsieur Sylvio Boisvert** : il parle de problème de vandalisme sur son commerce (poteau de barbier qui a été arraché par des vandales). Nous relate des problèmes relativement au Bistro du Coin, notamment un évènement où une machine distributrice d'arachides a été arrachée à la sortie du Bistro. Monsieur Boisvert indique qu'il a installé, il y a quelque temps, un nouveau poteau de barbier et que ce dernier a été de nouveau volé. Il demande à la Municipalité d'installer trois (3) caméras de surveillance au Carré afin de surveiller les vandales et les activités au Carré. Monsieur Boisvert propose qu'on loue le trottoir au Bistro du Coin afin de payer l'achat et l'installation de caméra de surveillance.

Monsieur le maire lui mentionne que l'installation de caméras n'était pas budgétée cette année et que le Conseil allait discuter de la question au Comité de sécurité publique qui a lieu le lendemain afin de voir la faisabilité de la question.

**Monsieur Jacques Comeau** : il demande à la municipalité où en est sa demande relativement à l'installation d'une lumière de rue dans la courbe face au garage municipal. Le maire répond que la

demande est plus complexe qu'au départ considérant qu'un poteau d'Hydro devra être installé pour installer cette nouvelle lumière de rue. La directrice générale indique également que la municipalité a procédé à l'achat de nouvelles lumières au Dell et qu'un test entre différents modèles a eu lieu afin de déterminer lequel serait retenu par la municipalité. L'installation de la lumière demandée a été prévue et budgétée pour 2014 et elle sera effectuée sous peu.

Monsieur Jacques Comeau demande également si la portion de la 1<sup>re</sup> avenue où il y a eu des travaux d'excavation cette année sera repavée cette année. Il indique que cette portion de chemin est souvent empruntée et que la Fête au Village des Chevaliers de Colomb subira des inconvénients si jamais cette portion de la 1<sup>re</sup> avenue n'est pas repavée cette année. La directrice générale répond à monsieur Comeau que la municipalité doit procéder à des travaux de pavage d'ici la fin juin et qu'il est prévu qu'une patch d'asphalte soit installé à cet endroit. La réparation aura lieu avant la Fête au Village.

**Monsieur Yvon Lafrance** : le week-end dernier dans la nuit de samedi à dimanche (1<sup>er</sup> juin), des jeunes l'ont réveillé en sortant du Bistro du Coin. Comme les jeunes se dirigeaient vers le terrain de tennis et la patinoire, monsieur Lafrance les a suivis afin de voir s'ils allaient briser quelque chose. Les jeunes ont brisé des branches et pliés des panneaux de signalisation et faisaient du tapage donc monsieur Lafrance a appelé la SQ vers 4h20 du matin afin qu'ils interviennent. Environ 20 minutes plus tard, monsieur Lafrance a rappelé au poste et la SQ a répondu qu'ils allaient venir, mais que ce n'était pas une priorité. Finalement, monsieur Lafrance est allé se coucher vers 5h10 et aucune intervention n'avait eu lieu relativement à l'appel effectué à la SQ. Il manifeste son mécontentement vis-à-vis du service reçu de la SQ par les citoyens de Danville.

Monsieur Lafrance veut également savoir si la municipalité procédera à l'entretien du chemin Grandmond cette année. Il indique aux membres du Conseil de Ville qu'un ponceau est brisé sur le chemin et qu'il aimerait que des fossés soient creusés afin d'entretenir cette route. Monsieur Stéphane Roy, conseiller #3, indique qu'il ira constater l'état de situation et qu'il demandera à la voirie d'effectuer, à tout le moins, la réparation du ponceau brisé.

**Madame Nicole Bilodeau et madame Loraine Cloutier** : information à l'effet qu'une plante toxique, la berce Caucase, se trouve dans le secteur Plein-Air. La berce Caucase est une plante exotique envahissante et sa sève contient des toxines et rend la peau extrêmement sensible au soleil, causant des dommages aux cellules cutanées superficielles (lésions apparentées à des brûlures, douloureuses et parfois graves). Cette plante est présente au coin des rues Hamel et Racine dans le secteur Plein-Air. Sensibilisation de la population à l'effet qu'il est très important de limiter la propagation de la berce Caucase, de ne jamais la semer, la planter, la multiplier ou la transporter. Dans la mesure du possible, il faut éliminer la plante et détruire sa repousse. Avant d'effectuer tout arrachage, il faut prendre des mesures de sécurité pour éviter l'exposition à la sève toxique. Comme le Ministère du Développement durable et de la lutte contre les changements climatiques a confirmé que c'était bien la berce Caucase qui se trouvait dans le secteur, mesdames Bilodeau et Cloutier ont jugé bon d'aviser la municipalité et les citoyens des dangers reliés à cette plante. Le Conseil de Ville remercie mesdames Bilodeau et Cloutier pour leur intervention.

**Madame Jenny Lambert (Gang allumé)** : revient nous parler de l'intervention de la Gang allumée qui a eu lieu le 6 mai dernier. Elle demande maintenant que la municipalité de Danville, en collaboration avec la Ville d'Asbestos, puisse installer des affiches de la Gang allumée sur les terrains de soccer et baseball de la Municipalité. Madame Francine Labelle-Girard demande à ce que cette demande soit reportée après la rencontre avec la Ville d'Asbestos considérant que ce point n'est pas budgété.

## **URBANISME, ÉMISSION DES PERMIS ET CPTAQ**

### **234-2014 – Recommandation CPTAQ : Mireille Del Vecchio – La Ferme le Clos des Pins s.e.n.c. :**

**ATTENDU QUE** la demande de madame Mireille Bel Vecchio est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

**ATTENDU QU'**il ne saurait en résulter aucun impact négatif sur l'activité agricole du secteur ;

**ATTENDU QUE** cette demande, tout au plus, ne saurait que favoriser une mise en valeur du potentiel agricole du terrain visé et du secteur concerné;

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la Municipalité recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles de faire droit à la demande de madame Mireille Del Vecchio.

---

## **AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 359 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 359 DE LA VILLE DE DANVILLE – DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE A11 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE I12**

---

**ZONE DE LA MINE JEFFREY – AVIS DE MOTION – Modification de la vocation minière de la zone I12 suivant la fermeture de la Mine Jeffrey afin de permettre du développement résidentiel dans la zone A11 – Étude de situation soumise à l’attention des membres du Conseil de Ville**

**AVIS DE MOTION** est donné par la Conseillère Francine Labelle-Girard à l’effet qu’à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente elle proposera ou fera proposer pour adoption un projet de règlement concernant l’agrandissement de la zone A11 au détriment de la zone I12 et susceptible d’affecter les limites où sont permises les activités « minières » dans la zone I12 et l’usage « résidentiel » dans la zone A11. Le présent avis de motion ayant pour effet de « geler » tout projet de nouvelle exploitation minière ou d’agrandissement d’une exploitation minière déjà existante dans la zone I12 située aux abords des terrains appartenant à la Mine Jeffrey.

---

---

**AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES**

---

---

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller monsieur Stéphane Roy à l’effet qu’à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro 138-2014 relatif aux nuisances énonçant une nouvelle réglementation uniformisée avec l’ensemble des villes du territoire de la MRC des Sources, laquelle a pour objectif de modifier la réglementation sur les nuisances afin de permettre qu’un constat d’infraction puisse être émis au propriétaire d’un immeuble qui effectue de la location à court terme.

**VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**234-2014-Entretien du terrain de tennis – Offre de service de monsieur Gaétan Paquin (125\$/semaine autorisé) :**

**ATTENDU QUE** monsieur Gaétan Paquin est membre du comité de tennis de Danville et qu’il offre ses services à la Municipalité pour l’entretien du terrain de tennis pour la saison estivale 2014 ;

**ATTENDU QUE** monsieur Gaétan Paquin démontre beaucoup d’intérêt pour l’entretien du terrain de tennis depuis l’ouverture de ce dernier à l’été 2013 ;

**ATTENDU QUE** monsieur Gaétan Paquin demande la somme de 150\$ par semaine pour effectuer l’entretien du terrain de tennis de la Municipalité et assurer l’ouverture et la fermeture du terrain aux heures prévues par la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** le Conseil désire effectuer une contre-offre à monsieur Gaétan Paquin relativement au montant demandé pour l’entretien du terrain de tennis ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l’unanimité que la Municipalité offre à monsieur Gaétan Paquin la somme de 125\$ par semaine pour l’entretien du terrain de tennis pour toute la saison estivale 2014 (juin au week-end de l’Action de grâce).

**235-2014-Rue St-Louis – Remboursement des frais engagés suivant les évènements du mois de mars 2014 :**

**ATTENDU QU’**en mars 2014, l’approvisionnement en eau du 32, rue St-Louis, propriété de monsieur Bernard Laroche et de madame Lucie Laroche, a été interrompu en raison du gel d’un tuyau ;

**ATTENDU QUE** ni la Municipalité ni les citoyens ne sont en mesure de prouver où le gel de la conduite a débuté ;

**ATTENDU QUE** suivant l’intervention de Remorquage Jean Richard, un début d’incendie s’est déclenché chez le voisin, monsieur Claude Allison ;

**ATTENDU QUE** monsieur Claude Allison réclame à la Municipalité la somme de 941,34\$ représentant les dommages qu’il a subis suivant le début d’incendie à sa résidence ;

**ATTENDU QUE** le lendemain, Remorquage Jean Richard a poursuivi ses travaux de dégel du tuyau et que cette fois, l’électricité de la maison de monsieur et madame Laroche a été affectée ;

**ATTENDU QUE** suivant ce nouveau bris, l’intervention de l’entreprise Pelletier Picard a été demandée par la Municipalité afin de vérifier l’intégrité du système électrique de la maison de monsieur et madame Laroche ;

**ATTENDU QUE** la facture de Pelletier Picard s’élève à la somme de 1 174,09\$ et que celle-ci est toujours impayée ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé l'intervention d'un autre plombier sur les lieux afin de tenter de dégeler l'eau chez monsieur et madame Laroche et que la Municipalité a déjà assumé le coût de cette facture ;

**ATTENDU QUE** suivant l'intervention de ces plombiers, il a été décidé de creuser sur le terrain de monsieur et madame Laroche afin de vérifier si le problème ne proviendrait pas de leur conduite personnelle ;

**ATTENDU QUE** suivant les travaux d'excavation réalisés par monsieur et madame Laroche, la Municipalité n'a pas été en mesure de démontrer qu'à ce stade-ci, le problème provenait de leur conduite d'eau ;

**ATTENDU QUE** monsieur et madame Laroche ont déposé une réclamation au montant de 1 295,46\$ relativement aux inconvénients vécus suite à la coupure en eau de leur domicile ;

**ATTENDU QUE** Remorquage Jean Richard réclame également de la municipalité la somme de 1 138,25\$ pour son intervention sur les lieux ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que :

- La réclamation de monsieur Claude Allison soit assumée par la Municipalité et que la somme de 941,34\$ lui soit versée ;
- La facture de Pelletier Picard au montant de 1 174,09\$ est assumée par la municipalité ;
- La réclamation de monsieur et madame Laroche est en partie assumée par la Municipalité, soit la somme de 195,46\$ réclamé pour la location d'une pelle mécanique, et la Municipalité s'engage à effectuer des travaux afin de ressemer la pelouse où des travaux d'excavation ont eu lieu ;
- La Municipalité refuse d'assumer la facture de Remorquage Jean Richard suite aux événements survenus et considère qu'il s'agit de sa juste part de responsabilité à assumer compte tenu du déroulement des événements ;

## **QUESTIONS DES CITOYENS**

**Monsieur Bernard Laroche** : il veut savoir s'il se fera facture d'autres frais pour les événements de la rue St-Louis ou si la précédente résolution du Conseil vient mettre fin au dossier. Le maire lui répond que c'est un règlement final du dossier.

Monsieur Laroche a également une question relativement à l'achat par la municipalité des terrains de la Mine Jeffrey. Il veut savoir si éventuellement il y aura plus de circulation de véhicules lourds sur la rue Maple Grove. Le maire répond que ça ne sera pas le cas.

**Monsieur Claude Allison** : il relate au Conseil de Ville ses différentes démarches auprès de monsieur Gilles Bourque pour l'avancement du dossier de pont du Chemin Craig. Monsieur Allison informe le Conseil qu'il entend faire une intervention au FM 99.3 relativement au pont du chemin Craig afin de faire avancer le dossier. Monsieur le maire indique qu'il a relancé madame Vallières à ce sujet dans les derniers jours. Le maire fait un retour sur les démarches de la municipalité relativement à ce dossier.

Monsieur Allison tient à féliciter les employés de la Municipalité pour leur travail efficace des derniers jours dans la rue St-Louis. Il est très satisfait des travaux effectués afin de reconstruire la structure de la rue.

**Monsieur Guy Champoux** : Il demande au Conseil de ville s'il y a un service pour le remplissage des piscines à Danville. Réponse de monsieur Dubois : l'Association des pompiers de Danville s'est vue autorisée à effectuer le remplissage des piscines sur le territoire de la Municipalité. L'eau qui sera utilisée pour remplir les piscines sera de l'eau brute, non traitée par l'usine de filtration de la Municipalité. Un frais de 125\$ sera facturé au citoyen pour ce service et la Municipalité se fera rembourser les frais de carburant pour ce service. L'excédent sera conservé par l'Association des pompiers de Danville pour leurs œuvres. Pour plus d'information, les citoyens sont invités à communiquer avec le bureau du service incendie au 839-3722 et à laisser un message.

Monsieur Champoux mentionne qu'il aimerait que le contrat d'entretien du terrain de tennis soit octroyé à un étudiant. La directrice générale lui répond que l'an dernier, ce sont des étudiants qui ont entretenu le terrain de tennis et que des difficultés ont été rencontrées au niveau de la gestion des horaires. La personne engagée par la municipalité est un passionné de tennis et ce sera plus facile de gérer les horaires avec une seule personne.

Monsieur Champoux se demande également ce qui va arriver si on trouve de l'amiante sur les terrains achetés de la Mine Jeffrey. La directrice générale répond que la question sera posée à la firme qui sera engagée pour effectuer l'étude phase I sur les terrains du ranch Minçavi.

**Monsieur Roger Blanchet** : il a formulé une plainte à la municipalité le 19 février 2014 et il veut savoir ce que la municipalité entend faire relativement à son problème de clôture avec son voisin. L'urbaniste le contactera et il recevra une réponse écrite relativement à son dossier.

**Monsieur Michel Poirier** : il indique aux membres du Conseil de Ville qu'il y a un problème de numérotation sur la rue du Collège. Sur un côté de la rue, certaines maisons ont des numéros pairs et impairs. Il aimerait que la situation soit corrigée. Le Conseil reporte à un atelier de travail ce point, ainsi que d'autres points relatifs aux noms de rue et à la numérotation des immeubles sur certaines rues. Monsieur Poirier a demandé que de la terre soit déposée sur le terrain de sa fille lors des travaux sur la rue Hamilton-Collège afin qu'elle puisse se faire une cours.

#### **DEMANDES DIVERSES**

##### **Les Actualités – Gala Méritor de l'Escale :**

Considérant le grand nombre de demandes reçues, cette demande de participation est refusée.

##### **Gang allumé : demande pour l'installation d'une affiche demandant de ne pas fumer autour des aires de soccer :**

Ce point est reporté à une séance ultérieure, suivant les discussions qui auront lieu avec la Ville d'Asbestos.

##### **Demande de subvention pour creuser un puits sur la Terre à Joe :**

Madame Véronique Julien présente au Conseil de ville la mission remplie sur la Terre à Joe et demande au Conseil de ville de contribuer financièrement à la hauteur de 10% à la construction d'un puits à cet endroit pour les résidents. Les coûts estimés du projet sont de 10 000\$. Il y aura également un souper-bénéfice le 9 août 2014 à l'Auberge Albatros au coût de 37,50\$ pour les adultes et de 9\$ pour les enfants de 5 à 10 ans. Madame Brigitte Charpentier sera la présidente d'honneur de cette soirée.

Les membres du Conseil de Ville sont d'avis de reporter les discussions sur cette question en atelier de travail.

##### **236-2014-Défi handicap des sources – Renouvellement du membership à l'organisation :**

**ATTENDU QUE** Défi handicap des Sources est une organisation sans but lucratif qui a pour objet de représenter les personnes ayant un handicap physique ou intellectuel, ou un trouble envahissant du développement, ainsi que leurs proches, et de promouvoir l'intégration et la participation sociales de ces personnes, ainsi que d'informer et de sensibiliser la population aux conditions de vie et aux besoins des personnes handicapées sur le territoire de la MRC des Sources ;

**ATTENDU QUE** l'OTJ de Danville bénéficie de subvention pour l'accompagnement de jeunes aux prises avec un handicap via l'organisme Défi handicap des Sources ;

**ATTENDU QUE** le renouvellement de l'adhésion annuelle à l'organisme se fait au coût de 5\$ ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité de renouveler le membership de la municipalité à cet organisme, pour la somme de 5\$.

##### **237-2014-COPERNIC – Renouvellement du membership à l'organisation :**

**ATTENDU QUE** COPERNIC est un organisme à but non lucratif de concertation et de mobilisation, voué d'une part, à la protection et à la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de la zone des bassins versants de la rivière Nicolet et d'autre part au maintien de la pérennité de la ressource EAU;

**ATTENDU QUE** COPERNIC joue un rôle actif au sein de la MRC des Sources, notamment au niveau de la gestion et de la protection des Trois-Lacs;

**ATTENDU QU'**au cours des dernières années, la ville de Danville a obtenu beaucoup de support de la part de COPERNIC au niveau de la gestion de ses eaux et au niveau de la sensibilisation de ses citoyens;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la municipalité renouvelle son adhésion à cet organisme pour la somme de 50\$.

##### **238-2014-Demande d'appui pour le projet de la joujouthèque des Sources :**



**ATTENDU QUE** madame Annie Savoie a participé à un concours afin de gagner une bourse de 10 000\$ afin de mettre sur pieds une joujouthèque dans la MRC des Sources ;

**ATTENDU QU'**à la suite de ce concours, madame Savoie est arrivée au 5<sup>e</sup> rang, et qu'elle ne s'est pas qualifiée pour remporter une des trois bourses offertes ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de la division du prochain pacte rural, certains projets supra locaux peuvent obtenir un financement avec l'accord des autres municipalités de la MRC des Sources ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que :

- La Ville de Danville appuie le projet de Joujouthèque de madame Annie Savoie et propose au Conseil des maires de la MRC des Sources de réserver un montant d'argent afin de lui permettre de mettre sur pied son projet de Joujouthèque ;
- La Ville de Danville tente de trouver un local où la joujouthèque pourra opérer sur son territoire.

### **239-2014-Demande de subvention pour la fête au Village 2014 des Chevaliers de Colomb de Danville ;**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité qu'une contribution financière de 1 250\$ soit octroyée aux Chevaliers de Colomb de Danville pour l'organisation de leur Fête au Ville les 28-29-30 et 31 août 2014.

### **VARIA**

- Invitation au souper spaghetti de la maison des jeunes, jeudi le 5 juin à compter de 17h30 à la MDJ ;
- Invitation à la marche santé des Sources, samedi le 7 juin 2014 à compter de 13h à Asbestos au parc du Centenaire et terrain de balle ;
- Invitation au piquenique du Carmel dimanche le 8 juin de 16h à 20h (20\$ pour les adultes, 5\$ pour les enfants de moins de 12 ans et gratuit pour les moins de 5 ans);
- Invitation sentier des 7 jeudi le 19 juin à l'Académie du Carmel, à compter de 19h ;

### **QUESTIONS DES CITOYENS**

**Monsieur Georges Demers** : monsieur Demers se questionne sur ce qui est prévu dans la demande d'autorisation du projet du Clos des pins à la CPTAQ. Plus précisément, il veut savoir s'il y aura l'installation d'un chapiteau à cet endroit. La directrice générale lui répond qu'il n'est pas question de chapiteau dans la demande déposée à la municipalité.

**Monsieur Michel Poirier** : il veut savoir à qui il doit s'adresser s'il a des demandes au niveau de l'entretien de la piste cyclable des Corridors verts. Il trouve que la piste est sablonneuse à certains endroits et qu'elle aurait besoin d'être grattée à d'autres endroits. Il lui est répondu que l'entretien de la piste cyclable est de la responsabilité de l'organisme Corridor vert et que c'est donc à eux qu'il doit adresser sa demande. Monsieur Poirier en profite pour inviter la population à se joindre à un groupe qui effectue une promenade à vélo tous les matins à compter de 8h. Rendez-vous : la vélogare.

### **TOUR DE TABLE DES ÉLUS**

#### **Madame Francine Labelle-Girard, siège #1 :**

Réunion OMH de Danville. Achat tracteur à pelouse. Démission de la directrice générale de l'omh de Danville. Entente avec l'omh d'Asbestos afin de partager une ressource. Concours Kraft pour la municipalité. Visite des bâtiments. AGA de la chambre de commerce de Danville. Hommage à monsieur Hémond pour sa longue implication dans la chambre et dans villages-relais et la municipalité. Présentation de la fédération des villages relais lors de cette soirée.

#### **Monsieur Jean-Guy Dionne, siège #2 :**

Corridor vert. Alerte face à l'organisme. Modification au sein du c.a. de l'organisme. Mai : journée verte organisée par le comité de développement durable de la municipalité. Symposium. Préparation de la prochaine édition. Visite des bâtiments par les élus samedi dernier. Visite des installations de la municipalité. Salutation à un représentant de secteur présent dans la salle.

#### **Monsieur Stéphane Roy, siège #3 :**

Pas très disponible dans le dernier mois considérant son travail d'agriculteur. Discussion concernant la corporation de développement de Danville. Participé au choix du tracteur de gazon acheté par la municipalité. Beaucoup de travaux de voirie effectuée au cours du dernier mois.

#### **Monsieur Patrick Dubois, siège #4 :**

Demain première réunion du comité de sécurité publique.  
Pompiers de Danville. Début d'incendie rue Water et intervention de la municipalité.  
Nouvel officier (Bobby Gauthier) qui a terminé sa formation d'officier.  
Ghyslain demain (pompiers I – formation sera terminée sous peu)  
Modification du tiroir sur le pick-up des pompiers  
Renouvellement de l'équipement  
Visite pour les risques faibles de juin à septembre.  
Congrès des chefs il y a quelques semaines.  
Citerne d'eau pour remplir les piscines possibles. 839-3722 ?  
Vendredi le 20 juin pm ouverture officielle du centre cycliste et samedi le 21 juin = promenade cycliste du président. Carte de membre au coût de 10\$

**Monsieur Patrick Satre, siège #5 :**

Corporation de développement. Locataire du condo qui louera possiblement la totalité de la surface.  
Deux demandes pour l'achat de l'hôtel. 1 demande pour l'achat d'une demi du bâtiment. Pour les terrains à céder, un terrain a été cédé à monsieur Alison et éventuellement un autre terrain sera cédé à un autre entrepreneur de Danville. Réunion des créanciers dans la faillite de Bernard Lemieux. Documents reçus du syndic de faillite.  
Etang burbank réunion.  
Visite des bâtiments.

**Madame Nathalie Boissé, siège #6 :**

Gans allumés. Capsule fm 99.3  
Services de garde OTJ et ADS.  
Sondage anglophone – politique familiale. Remerciement aux citoyens. Remerciement Danielle Pilon et Steven Mc Dougal pour la traduction du sondage.  
Don de l'Arbre. Présence lors de cet événement.  
Entrevue pour les embauches otj de Danville.  
Marche pour la santé.  
Visite des bâtiments.  
Concours Kraft.

**Monsieur Michel Plourde, maire :**

Monsieur le maire nous indique l'ensemble de ses implications du mois et dépose son rapport d'activités au Conseil de ville.

**240-2014- Diffusion de documents anglophone par la municipalité**

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la Municipalité rende disponible à l'attention de ses citoyens anglophones, ses communications en version anglaise, notamment dans les lieux suivants : à l'hôtel de ville, à l'église St-Augustine, à l'église Trinity, à la légion canadienne, à l'école primaire ADS, à l'école secondaire régionale anglophone, au CPE des Petits Soleils.

**AJOURNEMENT OU LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**241-2014 – Ajournement de l'Assemblée :**

À 21h22, il est proposé par monsieur Patrick Dubois que la présente assemblée soit ajournée au 18 juin 2014.

X \_\_\_\_\_  
Michel Plourde, maire

X \_\_\_\_\_  
Caroline Lalonde, directrice générale  
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

